**CREPS DE MONTPELLIER**
**2 avenue Charles Flahault 34090 MONTPELLIER**
**Tél Standard Formations : 04 67 61 74 67**
**Mail : formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr**

# DOSSIER D'INFORMATION pour l'entrée en formation au DIPLÔME D'ÉTAT de DANSE 2ème ANNÉE

Formation habilitée par le Ministère de la Culture

Descriptif de la formation spécifique à l'unité de valeur pédagogique

**OPTIONS : classique, jazz ou contemporaine**

## À LIRE ABSOLUMENT AVANT DE S'INSCRIRE

### QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE 2ème ANNÉE DE FORMATION ?

Outre la préoccupation constante de ces trois années de formation visant le développement du niveau technique et artistique en danse, l'objectif spécifique de cette deuxième année sera d'élargir et approfondir l'expérimentation des situations pédagogiques :

- organisées de façon hebdomadaire ;
- pédagogie éveil et initiation au sein d'écoles publiques et privées ;
- développement technique en Centre (CREPS) ;
- sous forme de tutorats dans des structures d'enseignement partenaires (écoles, milieu associatif).

### LA FORMATION

La formation prépare à l'obtention de l'unité de valeur pédagogique.

### LIEU DE LA FORMATION

Le CREPS est une structure implantée dans l'écrin de verdure d'un parc de 3 hectares regroupant, au centre même de Montpellier, des installations d'une qualité exceptionnelle :

- 3 studios de danse climatisés équipés de douches et vestiaires
- 3 salles de cours disposant de tableaux interactifs et de vidéo-projection pour les matières théoriques
- une restauration (self-service)
- une cafétéria
- un Centre d'Information Ressources disposant d'une bibliographie et d'une vidéothèque riches et variées
- l'accessibilité à Internet dans plusieurs salles de travail.

Dans un souci de qualité le nombre de places est limité par option.

### PÉRIODE ET DURÉE DE LA FORMATION

Période de formation : **d'octobre à mi-juin**
Durée : **704 H de formation.**
**Le nombre d'heures est variable en fonction du nombre de stagiaires reçus à la suite des tests de sélection.**

**CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION (PRÉ-REQUIS)**

- avoir 18 ans, au plus tard en cours de formation ;
- être titulaire de l'EAT (Examen d'Aptitude Technique) et d'au moins 2 unités de valeur théoriques sur les trois obligatoires (anatomie/physiologie, histoire de la danse et musique ;
- fournir la photocopie du **livret de formation** attestant la réussite d'au moins deux des trois Unités de valeur ;
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse datant de moins de 3 mois par rapport à la date de clôture des inscriptions ;
- satisfaire aux épreuves de l'audition.

**MODALITÉS D'INSCRIPTION**

S'inscrire en ligne sur **www.creps-montpellier.org**, compléter le formulaire d'inscription et fournir les documents demandés (téléchargement sur votre espace personnel) en respectant les délais.

**Attention** : assurez-vous, avant de régler les frais d'inscription, de bien détenir les pièces demandées ci-dessus et de bien être certain de pouvoir être présent aux tests de sélection car **les frais administratifs ne sont pas remboursables.**

**AUDITION PREALABLE A L'ENTREE EN FORMATION**

**Présentation des épreuves :**

***Epreuve 1*** **: évaluation technique**
→ **Admissibilité aux épreuves suivantes à partir de 08/20**
***Epreuve 2*** **: solo**
***Epreuve 3*** **: improvisation**
→ **Une première sélection est faite à l'issue de ces épreuves**
***Epreuve 4*** **: aptitudes pédagogiques**
→ **Une deuxième sélection est faite à l'issue de ces épreuves**
***Epreuve 5*** **: écrit 2 heures**
***Epreuve 6 :*** **communication orale** (durée 20 minutes)
***Epreuve 7 :*** **épreuve d'entretien** (durée 15 minutes)
**(Détail des épreuves de l'audition en annexe en fin de ce document)**

**CONTENUS ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

**Une réunion de rentrée est prévue fin septembre ou début octobre**

- **Début de la formation début octobre**
  - examen terminal mi- juin
  - fin de la formation mi-juin

**704 heures de formation auxquelles se rajoute le tutorat (variable suivant les structures)**

- Cours techniques dans l'option principale 168 heures
- Cours techniques dans les 2 disciplines complémentaires 168 heures
- Analyse fonctionnelle du mouvement dansé (AFCMD) 80 heures (dont 36 heures déjà effectuées en 1ère année)
- Méthodologie de l'enseignement 42 heures
- Relation musique mouvement 42 heures
- Mise en situation pédagogique enfants (éveil et initiation) 112 heures maximum
- Mise en situation pédagogique du développement technique (126 heures)
- Tutorat dans la structure d'accueil en fonction d'un planning adaptable pour chaque stagiaire

- Psychopédagogie : deux heures d'analyse de pratique par stagiaire.

Un contrôle continu des acquisitions permet l'évaluation permanente du stagiaire.

La connaissance de la culture chorégraphique est facilitée par la fréquentation régulière du Centre d'Information Ressources qui offre une bibliographie exceptionnelle et de nombreux DVD des différents courants dansés.

Nous sommes très attachés à la mise en relation avec le milieu professionnel : Partenariat avec Montpellier Danse, le théâtre de Nîmes et la Scène Nationale de Sète, nombreux spectacles, conférences, master class.

**L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**

Elle est composée d'enseignants dont les qualifications sont reconnues par les 3 instances : Ministère de la Culture, Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, Ministère de l'Education Nationale. A cette équipe s'ajoutent ponctuellement des formateurs invités.

**ÉQUIVALENCES/ALLÈGEMENTS/DISPENSES**

Se référer à la loi du 10 juillet 1989 (annexe II de l'arrêté du 11 avril 1995)

**LES TARIFS** (sous réserve de l'approbation du conseil d'Administration)

Frais de gestion du dossier administratif (non remboursable) : **60,00 €**
Pour les stagiaires déjà inscrits en DE 1 au **CREPS de Montpellier : 16,00 €**
Frais pédagogiques : contacter par mail le Département des Formations **pour demander un devis :** formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr
*Nous réalisons des devis non-contractuels, avant le positionnement. Ce positionnement est susceptible de modifier le nombre d'heures que le stagiaire suivra.*
**Attention** : avant de régler les frais d'inscription et les frais techniques s'il y en a, assurez-vous de bien détenir les pièces demandées (Cf. Annexes) et de bien être certain de pouvoir être présent aux tests de sélection car **les frais administratifs et techniques ne sont pas remboursables.**

**LES FINANCEMENTS**

- Dans le cadre de la formation initiale, prise en charge personnelle (avec possibilité de bourse sur critères sociaux du CROUS selon critères)
- Dans le cadre d'une prise en charge par un contrat d'apprentissage, par la formation professionnelle continue (CIF, AFDAS,…)

**COORDONNÉES**

| | |
|---|---|
| **Coordonnateurs :** | Thierry BOYER et Géraldine RIBES |
| **Tél. secrétariat :** | 04.67.61.72.40 |
| **Mail secrétariat :** | formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr |
| **Site internet :** | www.creps-montpellier.org |

## ANNEXE

### Déroulement des épreuves de l'audition

**Présentation des épreuves :**

***Epreuve 1*** **: évaluation technique** dans l'option choisie effectuée au cours d'une séance technique d'1 heure dirigée par un professeur spécialisé.

Critères d'évaluation : niveau avancé en technique, artistique et aptitudes physiques.

→ **Admissibilité aux épreuves suivantes à partir de 08/20.**

***Epreuve 2*** **: solo** (composition personnelle) : durée 2mn à 2mn 30.

***Epreuve 3*** **: improvisation** : durée 1 à 2 minutes.

→ **Une première sélection est faite à l'issue de ces épreuves.**

***Epreuve 4*** **: aptitudes pédagogiques** (transmettre à des élèves danseurs 1 extrait de votre composition personnelle (support musical conseillé)).
Critères d'évaluation : la clarté de votre proposition, la musicalité, la capacité d'animation et la qualité d'observation). Durée de l'épreuve 15mn environ.

→ **Une deuxième sélection est faite à l'issue de ces épreuves.**

***Epreuve 5*** **: écrit**
Sujet de réflexion sur la transmission d'une discipline artistique (ex : pourquoi enseigner un art ? Quelle approche des publics ? Durée 2h.

***Epreuve 6 :*** **communication orale** (durée 20 minutes).

A partir de l'observation d'une vidéo, et à l'intérieur d'un groupe sont évalués la communication et le niveau de connaissance en culture chorégraphique.

***Epreuve 7 :*** **épreuve d'entretien** (durée 15 minutes).

**PIÈCES À FOURNIR – DE2 Danse**

☐ Déclaration sur l'honneur signée (page du dossier d'inscription)

☐ Photocopie de la Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE)

☐ Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins de 3 mois (utiliser obligatoirement le modèle joint)

☐ 1 certificat de vaccination à jour (DTP, BCG, Monotest) de contrôle datant de moins de 3 mois.

☐ Fiche de renseignements complémentaires sur le cursus chorégraphique (utiliser obligatoirement le modèle joint)

☐ Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel)

☐ Justificatif de financement

☐ Attestation de droits à la sécurité sociale valide (à télécharger sur le site de votre organisme de sécurité sociale AMELI ou autre)

☐ Attestation d'assurance responsabilité civile valide (incluse dans votre assurance habitation)

☐ Extrait original de casier judiciaire n°3, datant de moins de trois mois, pour les ressortissants français (en faire la demande sur le site internet du Ministère de la Justice) ou équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers

☐ Photocopie du/des diplôme(s) obtenu(s) (scolaires, universitaires, sportifs, fédéraux…)

☐ Photocopie de l'attestation de réussite de deux Unités de Valeur (pour une 1ère inscription au CREPS de Montpellier)

☐ Photocopie des pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements ou d'équivalences de droit (Cf. dossier d'information)

☐ Curriculum Vitae (CV) à jour comprenant les éléments suivants : parcours scolaire/universitaire, parcours professionnel, parcours sportif (pratiques sportives et diplômes obtenus dans le champ du sport et de l'animation), et vos expériences d'encadrement ou d'animation dans le champ sportif.

☐ Lettre de motivation

**Pièces complémentaires :**

*Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française :*

☐ Photocopie de l'attestation provisoire ou définitive de la participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » ou à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (ou attestation de recensement, uniquement pour les candidats n'ayant pas encore participé à cette journée).

*Pour les candidats en contrat d'apprentissage (uniquement pour les DE1 et DE2)*

☐ Fiche d'alternance en entreprise (utiliser obligatoirement le modèle joint)

*Pour les demandeurs d'emploi :*

☐ Un avis de situation de Pôle Emploi datant de moins de 3 mois (disponible dans votre espace personnel)

*Pour les personnes en situation de handicap :*

☐ L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agrées et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE LANGUEDOC-ROUSSILLON

**CERTIFICAT MEDICAL DANSE**
**Spécialité : classique, jazz, contemporain**

*Daté de moins d'un an*

## CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE ET À L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

Je soussigné(e) ……, Docteur en Médecine,

certifie avoir examiné ce jour, Mme/Mr ……,

et déclare qu'elle/il ne présente pas de contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la danse ……

Fait le ……./……/……

À ……

Signature et cachet (obligatoire) :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

| **Cursus CHOREGRAPHIQUE** | **NOM DES PROFESSEURS PRINCIPAUX** | **PERIODE DE FORMATION ou pratique professionnelle de la danse (dates et durée)** |
|---|---|---|
| **Danse Classique** | | |
| **Danse Contemporaine** | | |
| **Danse Jazz** | | |

## L'ALTERNANCE EN ENTREPRISE

(À faire remplir par le responsable de la structure)

Nom et Prénom du stagiaire : ……

**STRUCTURE ENVISAGÉE**

Dénomination : ……
Statut : ……
Domaine d'activité principal : ……
N° agrément Jeunesse et Sport : ……
SIRET : …… Code APE : …… Convention collective : ……
Adresse : ……
……
Code postal : ……Ville : ……
Téléphone : ……/……/……/……/……
Nom du responsable : ……
Qualité : ……
Mail : ……..

**TUTEUR ENVISAGÉ**

Madame Monsieur
Nom : …… Prénom : ……
Adresse : ……
……
Code postal : …… Ville : ……
Téléphone : ……/……/……/……/……
Mail : ……
Fonction actuelle : ……..
Diplôme sportif en lien avec le métier (joindre copie du diplôme et de la carte professionnelle) :
……

**ACTIVITÉ ENVISAGÉE**

Lieu(x) des interventions : ……
Volume horaire par semaine : ……
Type de public : ……
Projet d'action en responsabilité envisagé : ……

Fait le ……, à ……

**Accord sur le principe de l'accueil envisagé du stagiaire** *(cachet et signature du responsable de la structure)*

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis** *(signature du candidat).*